



Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL dans le secteur santé. Il propose une photographie comparative des caractéristiques et des conditions d'emploi des salariés au niveau du secteur et de la branche professionnelle.



IMPORTANT PROPORTION DE SALARIÉS À TEMPS PARTIEL



Avec 43 % de salariés à temps partiel, la branche des cabinets médicaux se singularise. Cependant, il est à noter que la plupart des salariés concernés déclare avoir fait le choix de ne pas travailler à temps complet et considère la possibilité de travailler à temps partiel comme un avantage.



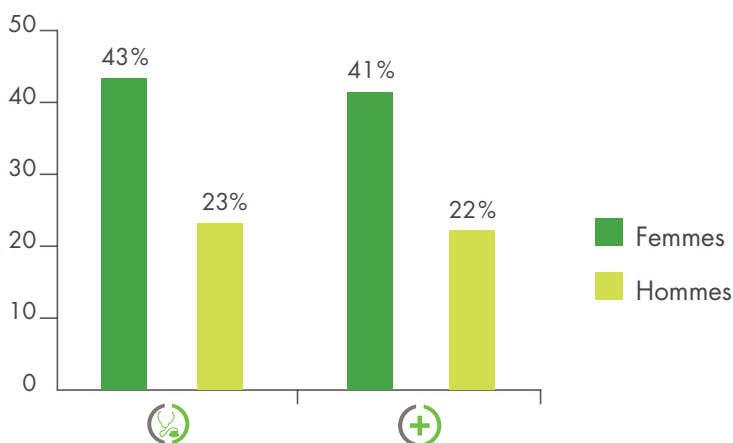
FÉMINISATION DES EMPLOIS À TEMPS PARTIEL

Les femmes sont presque deux fois plus souvent à temps partiel que les hommes.

Répartition des salariés par durée du temps travail

Temps de travail			Ompl
Temps complet	57 %	62 %	68 %
Temps partiel	43 %	38 %	32 %
Total	100 %	100 %	100 %

Répartition des salariés à temps partiel par genre







PRÉSENCE INÉGALE DE SALARIÉS À TEMPS PARTIEL

Les régions Île-de-France, DOM et Corse se démarquent par un taux de salariés à temps partiel inférieur d'au moins cinq points à la moyenne nationale.

Répartition des salariés à temps partiel par région

Région		
Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine	45 %	40 %
Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes	40 %	36 %
Auvergne, Rhône-Alpes	45 %	42 %
Bourgogne, Franche-Comté	45 %	41 %
Bretagne	43 %	38 %
Centre	42 %	35 %
Corse	38 %	31 %
DOM	36 %	26 %
Île-de-France	36 %	32 %
Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées	42 %	40 %
Normandie	41 %	38 %
Nord-Pas-de-Calais, Picardie	45 %	42 %
Pays de la Loire	42 %	40 %
Provence-Alpes-Côte d'Azur	42 %	38 %
Moyenne	43 %	38 %

Source : DADS 2012